

ArchéoVille de Chartres

Rechercher

- [Qui sommes-nous ?](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Nos missions et projets](#)
 - [L'organigramme et les équipes](#)
 - [Les métiers de l'archéologie](#)
 - [Les coopérations scientifiques](#)
 - [Historique de la recherche](#)
 - [Le renforcement du service municipal en 2005](#)
 - [Le service municipal d'archéologie \(de 2003 à 2005\)](#)
 - [La Maison de l'Archéologie \(1993 - 2002\)](#)
 - [L'ADAUC et l'AFAN \(1985 - 1992\)](#)
 - [Un chargé de mission pour l'archéologie \(1975 -1985\)](#)
 - [Premières observations, premières fouilles \(1850 - 1974\)](#)
 - [Offres d'emplois et stages](#)
- [Vos projets, nos conseils](#)
 - [Sommaire](#)
 - [L'archéologie préventive](#)
 - [Conseils aux aménageurs](#)
- [Nos découvertes :](#)
[vestiges et collections](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Archéozoom : les sites archéologiques](#)
 - [Les objets mystérieux](#)
 - [Le sanctuaire : visite virtuelle](#)
 - [La barbacane : visite virtuelle](#)
 - [Les métiers de l'Archéologie à Chartres](#)
 - [Les publications](#)
 - [Les rapports de fouilles](#)
 - [Rapports 2014](#)
 - [Rapports 2013](#)
 - [Rapports 2012](#)
 - [Rapports 2011](#)
 - [Rapports 2010](#)
 - [Rapports 2009](#)
 - [Rapports 2008](#)
 - [Rapports 2007](#)
 - [Rapports 2006](#)
 - [Rapports 2005](#)
 - [Demande d'accès aux rapports de fouilles](#)

- [Archéo, le petit journal](#)
Fermer
- [Vos rendez-vous !](#)
 - [Sommaire](#)
 - [L'agenda annuel](#)
 - [Journées de l'Archéologie](#)
 - [Fête gallo-romaine](#)
 - [Journées du Patrimoine](#)
 - [Expositions](#)
 - [2017 : A la recherche des mottes castrales](#)
 - [2016 : Vous n'en croirez pas vos dieux !](#)
 - [2015 : L'Archéologie dans la ville](#)
 - [2014-2016 : Les Objets mystérieux](#)
 - [2012-2014 : Ca s'est cassé près de chez vous](#)
 - [2011-2012 : De la licorne au narval](#)
 - [Ateliers junior](#)
 - [Visites des vestiges](#)
 - [Conférences](#)
Fermer
- [Les animations scolaires](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Les ateliers pour les scolaires](#)
 - [Pour les écoles maternelles et primaires](#)
 - [Pour les collèges](#)
 - [Pour les lycées](#)
 - [Les ateliers-vacances pour les 8-11 ans](#)
 - [Les outils pédagogiques](#)
 - [Les supports à emprunter](#)
 - [Le sanctuaire : visite virtuelle](#)
 - [La barbacane : visite virtuelle](#)
 - [L'équipe Valorisation-Animation](#)
Fermer

Outils et services

- [Sauvegarder en pdf](#)

- [Archéologie](#)
- [Outils et services](#)
- Accessibilité

- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [Glossaire](#)
- [Journal](#)
- [Actualités](#)

- [Agenda](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contacts](#)
- [Moteur de recherche](#)

Accessibilité

Taille d'affichage

Ce site à été conçu de façon à ce que vous puissiez agrandir la taille des textes selon vos besoins.

Pour modifier la taille d'affichage du texte :

- Avec divers navigateurs : [Ctrl] + molette de la souris.
- Internet Explorer : allez dans Affichage >> Taille du texte et choisissez.
- Mozilla, Firefox ou Netscape : faites [Ctrl] + [+] pour agrandir et [Ctrl] + [-] pour diminuer.
- Opera : appuyez sur les touches + ou - du pavé numérique. Ou bien allez dans Affichage >> Zoom et choisir.

Documents à télécharger

Vous trouverez de nombreux documents téléchargeables au seul format PDF sans version accessible directement associée.

Si vous n'avez pas Acrobat Reader, vous pouvez le télécharger sur le site d'Adobe : [Acrobat Reader](#).

Ou alors, vous pouvez transformer les PDF en format HTML classique en utilisant le moteur de conversion en ligne d'Adobe; pour cela copiez l'adresse du lien vers le fichier en PDF et collez la dans le champ prévu à cet effet sur : [l'outil de conversion en ligne d'Adobe](#).

W3C/WAI/RGAA

Le site Internet de la Ville de Chartres est compatible avec toutes les réglementations prévues pour 2010 et correspond aux recommandations du W3C / WAI niveau A ou Bronze pour Accessiweb qui sont conformes au référentiel RGAA niveau A

Il répond aux conditions :

- Satisfaire aux recommandations internationales de la Web Accessibility Initiative (WAI) conformité niveau « A » / « AA ».
- Satisfaire au référentiel des RGAA (<http://www.references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite>) afin d'être en accord avec la loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- Etre compatible avec les différentes plates-formes techniques : ordinateur, système d'exploitation, navigateur.
- Etre facile d'utilisation avec diverses aides techniques utilisées par les personnes handicapées.
- Avoir un code HTML et CSS valide selon les normes du W3C

- [Glossaire](#)
- [Accessibilité](#)
- [Mentions légales](#)
- [Plan du site](#)

1. [Agenda](#)
2. [Journal](#)
3. [Contacts](#)